

pour tous les intéressés. Si la compagnie avait une réclamation bien fondée, elle ne manquerait pas de la faire valoir. Il y a maintenant tout près d'un an et demi que je suis à la tête de ce département, et je n'ai jamais reçu la moindre réclamation de la compagnie. J'en conclus qu'elle ne doit pas en avoir, car elle n'aurait certainement pas manqué de s'adresser au département.

M. KYTE: Je sais que sous l'ancien Gouvernement, cette compagnie a demandé une augmentation de sa subvention et qu'on lui a répondu qu'aux termes du marché conclu, elle était obligée de transporter le courrier aux prix fixés par le département. Quand le Gouvernement a décidé de remanier le tarif pour les autres compagnies, il aurait dû voir à ce que les augmentations s'appliquassent à toutes les compagnies de chemin de fer du pays.

L'hon. M. CASGRAIN: Ce que vient de dire l'honorable député de Richmond ne s'accorde pas avec les remarques de l'honorable député d'Assiniboia (M. Turriff), qui semble croire que les arrangements conclus entre le département et les compagnies de chemin de fer ne sont pas dans l'intérêt du pays. L'honorable député de Richmond prétend que la compagnie dont il parle devrait bénéficier du tarif plus élevé accordé à d'autres compagnies. Puis-je lui demander le nom de la compagnie en question?

M. KYTE: Je ne vois pas pourquoi une compagnie recevrait des faveurs spéciales. Si le département décide de payer un certain prix pour le transport du courrier, le tarif devrait s'appliquer à toutes les compagnies engagées dans ce service.

L'hon. M. CASGRAIN: Alors, si, l'an prochain je demande un crédit plus élevé pour le transport du courrier, mon honorable ami sera satisfait si le nouveau tarif profite à sa compagnie?

M. KYTE: L'honorable ministre a mal agi lorsqu'il a accordé l'augmentation, mais, ayant décidé d'élever le tarif, il n'y avait pas de raisons pour faire des distinctions entre les grandes compagnies et les petites.

M. TURRIFF: Si le prix payé à la compagnie du chemin de fer dans le comté de mon honorable ami est raisonnable, ce que le ministre des Postes devrait faire, serait de rendre ce tarif uniforme et de l'appliquer à toutes les compagnies. De

cette manière, le déficit serait moins considérable et toutes les compagnies seraient mises sur le même pied.

L'hon. M. CASGRAIN: J'étudierai le cas que vient de mentionner l'honorable député de Richmond, et je suis certain que je pourrai donner au comité d'excellentes raisons pour justifier le tarif spécial accordé à cette compagnie.

M. KYTE: Il s'agit de la compagnie de chemin de fer du Cap-Breton.

M. MACDONALD: Le ministre peut-il nous expliquer ses arrangements avec les chemins de fer de l'Etat?

L'hon. M. CASGRAIN: Nous payons sur les chemins de fer de l'Etat exactement les mêmes prix que sur les autres chemins de fer.

M. MACDONALD: Ils profitent de l'élévation du tarif?

L'hon. M. CASGRAIN: Certainement. Notre tarif sur les chemins de fer de l'Etat est le même que sur les autres chemins de fer du pays. Il s'en faut de beaucoup que les compagnies aient accepté cet arrangement comme définitif; elles n'ont jamais concédé que les tarifs qui leur ont été accordés en 1914 étaient raisonnables et suffisants; elles n'ont jamais cessé de nous représenter que les chemins de fer des Etats-Unis reçoivent 20 cents par mille, au lieu de 16 cents, pour le transport du courrier. Nous avons donc raison, de dire que l'arrangement conclu avec les compagnies est raisonnable et que le Gouvernement a eu raison de l'accepter.

M. KYTE: Le ministre ne doit pas oublier que les chemins de fer ne sont pas subventionnés par l'Etat, aux Etats-Unis.

L'hon. M. CASGRAIN: Je ne vois pas que cela fasse beaucoup de différence.

M. KYTE: Les chemins de fer américains ont été construits entièrement avec des capitaux privés. Il peut y avoir une ou deux...

L'hon. M. CASGRAIN: Plusieurs.

M. KYTE: Il peut y avoir une ou deux lignes transcontinentales qui ont reçu des subventions. Les chemins de fer américains ne sont pas du tout dans la même situation que les nôtres, qui ont été largement subventionnés. Quand nous étudierons de nouveau ce budget, à une séance subséquente, le ministre aura-t-il l'obligeance de nous fournir une liste des compagnies de chemins de fer qui ont obtenu un